

Arrêté n° 2024-573

Modifiant l'arrêté n°2024-523 fixant la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe Session 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-183 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 21 mars 2024 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-523 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 26 novembre 2024 fixant la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2024,

Arrête :

Article 1 :

L'article 1 alinéa 2 et 3 de l'arrêté n°2024-523 précité est modifié comme suit :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve d'entretien du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2024 :

Collège des fonctionnaires :

- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Marie-José BARDET, Attachée territoriale principale, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole,
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
- Jérémy FONTFREYDE, Attaché territorial principal, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Stéphane GUILLAUME, Attaché territorial, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- Isabelle JUGE-DORAT, Attachée territoriale principale, Département du Puy de Dôme,
- Cédric KLEIN, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Syndicat du Bois de l'Aumône,
- Mélanie MAILLOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Delphine MARAVAL, Educatrice territoriale principale de Jeunes Enfants, Commune de Clermont Ferrand,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Loubeyrat,
- Jean-François MEPLAIN, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale,
- Catherine POUMEROL, Rédactrice territoriale principale de 1^{ère} classe, SMAD des Combrailles,
- Marion TESTA, Rédactrice territoriale principal de 1^{ère} classe, Commune d'Aulnat,
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Clément VOLDOIRE, Attaché territorial, Commune de Clermont-Ferrand.

Collège des personnalités qualifiées :

- Anne-Marie BALADIER, Attachée territoriale hors classe retraitée,
- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Marie-José BARDET, Attachée territoriale principale, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole,
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
- Jérémie FONTFREYDE, Attaché territorial principal, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal retraité,
- Marie-Josèphe GAZEL, Directrice territoriale retraitée,
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy,
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Catherine GUILLAUME, Chargée de développement, Les Francas,
- Stéphane GUILLAUME, Attaché territorial, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Jean-Pierre HENRIOT, Administrateur territorial retraité,
- Colette JOURDAN, Enseignante FLE retraitée, Commune de Saint Sylvestre Pragoulin,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- Isabelle JUGE-DORAT, Attachée territoriale principale, Département du Puy de Dôme,
- Cédric KLEIN, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Syndicat du Bois de l'Aumône,
- Mélanie MAILLOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Delphine MARAVAL, Educatrice territoriale principale de Jeunes Enfants, Commune de Clermont Ferrand,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Loubeyrat,
- Jean-François MEPLAIN, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Fabienne PEYRONNET, Attachée principale, Rectorat de Clermont-Ferrand,
- David PIATTI, Directeur territorial retraité,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale,
- Catherine POUMEROL, Rédactrice territoriale principale de 1^{ère} classe, SMAD des Combrailles,
- Marion TESTA, Rédactrice territoriale principal de 1^{ère} classe, Commune d'Aulnat,
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Clément VOLDOIRE, Attaché territorial, Commune de Clermont-Ferrand,
- Didier VRILLAUD, Attaché territorial principal retraité.

Le jury pourra, si nécessaire, faire appel à ces examinateurs pour l'épreuve orale d'admission du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2024.

Article 2 :

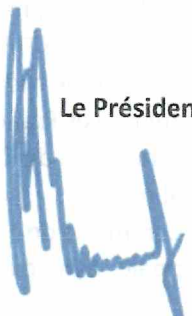
Les autres dispositions de l'arrêté n°2024-523 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 26 novembre 2024 fixant la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2024, demeurent inchangées.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 décembre 2024

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : 13 DEC. 2024